



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de février à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 24 janvier 2025.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet,

MM les Conseillers : Nath. Laks, J. Personnaz, C. Arhuero, P. Meylan, S. Pérou, G. Vilmint, S. Baud, M. Bourguignon

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Nicolas Laks donné à Nath. Laks

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	13
Votants	14
Dont pouvoirs	01

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, R. Cusin, S. Casabianca,

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie Laks

N° 2025-05

MARCHES PUBLICS- Adhésion à un groupement de commandes relatif aux travaux de déploiement et de maintenance du dispositif de vidéoprotection

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-21,

VU le Code de la Commande publique, notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

VU le projet de convention constitutive de groupement de commandes, ci-annexé,

CONSIDERANT la volonté des six communes membres de la Police Pluricommunale du Salève de déployer en même temps la vidéoprotection sur leur territoire. Ce déploiement refléchi ensemble par les élus et les forces de l'ordre a abouti à la création d'un véritable maillage territorial stratégique visant à améliorer la sécurité des habitants eu égard au taux de délinquance.

CONSIDERANT la nécessité de désigner un chef de projet pour le pilotage des six dispositifs de vidéoprotection.

CONSIDERANT la nécessité de constituer un groupement de commandes afin de passer un marché de travaux de déploiement et de maintenance du dispositif de vidéoprotection de chaque commune.

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention constitutive de groupement de commandes relatif aux travaux de déploiement et de maintenance du dispositif de vidéoprotection de chaque commune.

D'AUTORISER Monsieur le Maire de Beaumont à signer la convention constitutive de groupement de commandes, ainsi que tout document y afférent et avenant éventuel.

N° 2025-05



De DESIGNER la Ville de Saint-Julien-en-Genevois en sa qualité de coordonnateur du groupement. La Commission d'Appel d'Offres de Saint-Julien-en-Genevois sera compétente pour le groupement.

D'AUTORISER la Ville de Saint-Julien-en-Genevois en sa qualité de coordonnateur du groupement à lancer la procédure de passation du marché objet de la présente délibération pour l'ensemble des membres.

D'AUTORISER Madame le Maire de la Ville de Saint-Julien-en-Genevois à signer le marché qui résultera du groupement de commandes ainsi que les avenants afférents.

D'INSCRIRE le montant des recettes et des dépenses aux différents chapitres du budget des années considérées de la Commune de Beaumont.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS



Le maire,

Marc GENOUD




Certifié exécutoire
A Beaumont, le
Le maire,


